

Pv d'indisponibilite de carte de grise

Par **modaleli**, le **24/10/2009** à **08:44**

Bonjour,

J'ai reçu un avis de passage pour dénonciation d'un pv d'indisponibilité de carte grise, sachant que je suis en attente pour vendre mon véhicule.

Je souhaiterai savoir si je peux quand même vendre ma voiture et surtout étant donné que le véhicule est à mon nom ainsi qu'au nom de mon concubin je souhaiterai savoir si ils peuvent tout de même me bloquer mon véhicule puisque nous sommes pas mariés et que le litige ne concerne pas mon concubin.

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Par **chaber**, le **26/10/2009** à **07:05**

bonjour,

Un PV d'indisponibilité de carte grise équivaut à une saisie du véhicule. En conséquence, vous ne pouvez le vendre.

Par **modaleli**, le **26/10/2009** à **07:57**

Merci pour votre réponse, mais même si le véhicule n'est pas qu'à moi et que c'est mon outil de travail?

Par **chaber**, le **26/10/2009** à **11:31**

vous êtes débitrice. Que le véhicule soit votre outil de travail n'empêche pas la saisie